

PLAN LOCAL D'URBANISME

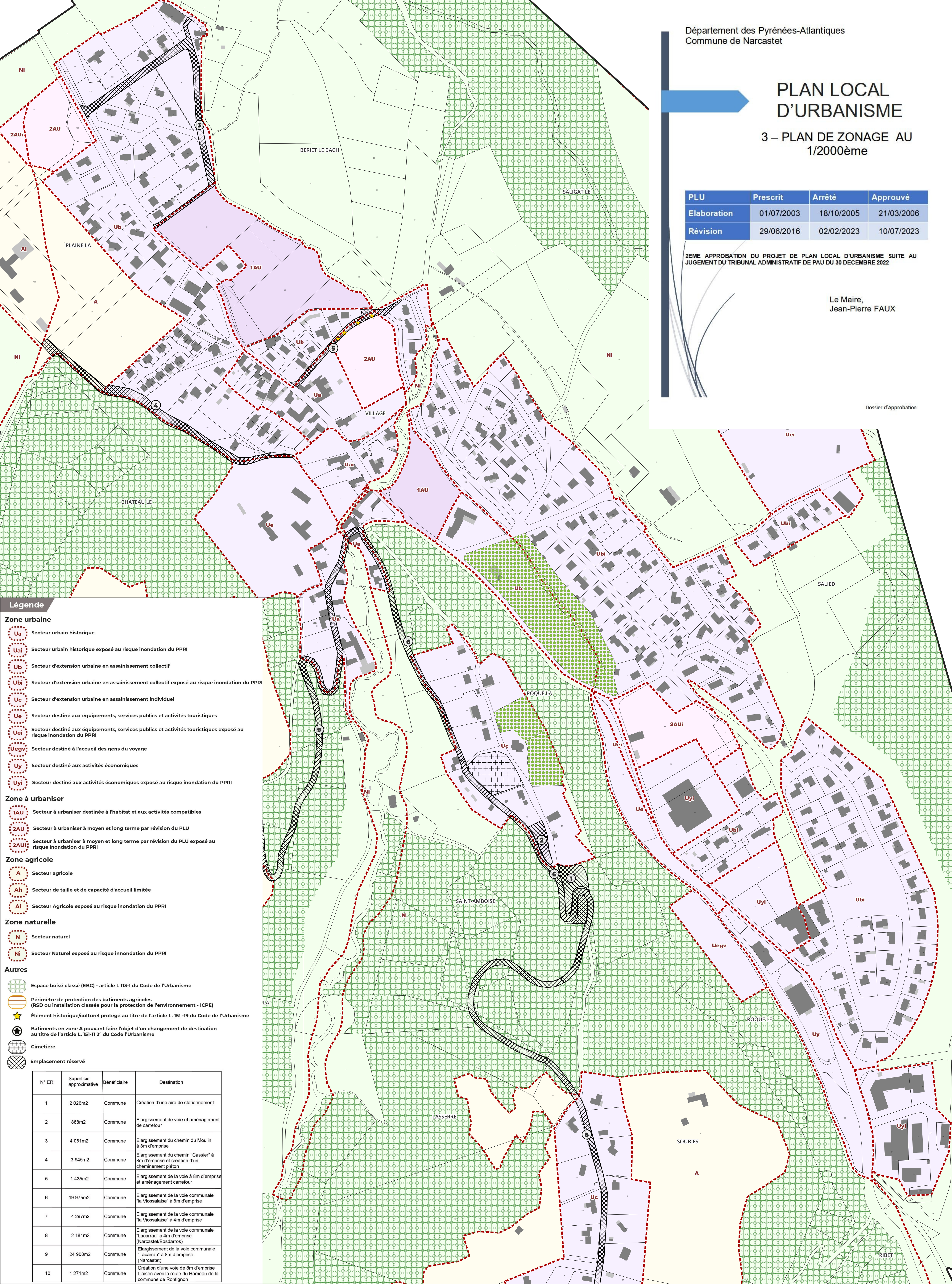
3 – PLAN DE ZONAGE AU 1/2000ème

PLU	Prescrit	Arrêté	Approuvé
Elaboration	01/07/2003	18/10/2005	21/03/2006
Révision	29/06/2016	02/02/2023	10/07/2023

2EME APPROBATION DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME SUITE AU JUGEMENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE PAU DU 30 DECEMBRE 2022

Le Maire,
Jean-Pierre FAUX

Dossier d'Approbation



Légende

Zone urbaine

- Ua Secteur urbain historique
- Uai Secteur urbain historique exposé au risque inondation du PPRI
- Ub Secteur d'extension urbaine en assainissement collectif
- Ubi Secteur d'extension urbaine en assainissement collectif exposé au risque inondation du PPRI
- Uc Secteur d'extension urbaine en assainissement individuel
- Ue Secteur destiné aux équipements, services publics et activités touristiques
- Uei Secteur destiné aux équipements, services publics et activités touristiques exposé au risque inondation du PPRI
- Uegv Secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Uy Secteur destiné aux activités économiques
- Uyi Secteur destiné aux activités économiques exposé au risque inondation du PPRI

Zone à urbaniser

- 1AU Secteur à urbaniser destinée à l'habitat et aux activités compatibles
- 2AU Secteur à urbaniser à moyen et long terme par révision du PLU
- 2AUI Secteur à urbaniser à moyen et long terme par révision du PLU exposé au risque inondation du PPRI

Zone agricole

- A Secteur agricole
- Ah Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée
- Ai Secteur Agricole exposé au risque inondation du PPRI

Zone naturelle

- N Secteur naturel
- Ni Secteur Naturel exposé au risque inondation du PPRI

Autres

- Espace boisé classé (EBC) - article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de protection des bâtiments agricoles (RSD ou installation classée pour la protection de l'environnement - ICPE)
- Élément historique/culturel protégé au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments en zone A pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 2° du Code de l'Urbanisme
- Cimetière
- Emplacement réservé

N° ER	Superficie approximative	Bénéficiaire	Destination
1	2 026m2	Commune	Création d'une aire de stationnement
2	968m2	Commune	Élargissement de voie et aménagement de carrefour
3	4 061m2	Commune	Élargissement du chemin du Moulin à 8m d'emprise
4	3 945m2	Commune	Élargissement du chemin "Cassier" à 8m d'emprise et création d'un cheminement piéton
5	1 435m2	Commune	Élargissement de la voie à 8m d'emprise et aménagement carrefour
6	19 975m2	Commune	Élargissement de la voie communale "la Viossalaise" à 8m d'emprise
7	4 297m2	Commune	Élargissement de la voie communale "la Viossalaise" à 4m d'emprise
8	2 181m2	Commune	Élargissement de la voie communale "Lacarrau" à 4m d'emprise (Narcastet/Bastarros)
9	24 908m2	Commune	Élargissement de la voie communale "Lacarrau" à 8m d'emprise (Narcastet)
10	1 271m2	Commune	Création d'une voie de 8m d'emprise Liaison avec la route du Hameau de la commune de Ronignon